

ÉCOLE PRIVÉE

**RIVE
G@UCHE
P E R P I G N A N**

11 RUE DU DOCTEUR POUS
66000 PERPIGNAN
04- 68-51-14-78
ecole.rivegauche@orange.fr

PREPARATION AUX DIPLOMES D'ETAT

**EFFECTIF REDUIT, UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE
EXPERIMENTEE, MOTIVEE ET DISPONIBLE**

METHODES DE TRAVAIL

Cours traditionnels qui peuvent être accompagnés de cours vidéo avec des professeurs qui enseignent aussi dans l'enseignement public où en sont issus directement pour la majorité.

DUREE DES ETUDES : Deux ou trois ans suivant le niveau d'étude de l'élève en fonction du règlement de l'examen.

CONTROLES : bimensuel ou semestriel suivant l'importance des matières. Un bulletin de notes est adressé chaque trimestre ou semestre sur lequel se trouve la moyenne, les notes des contrôles et les appréciations des professeurs et de la direction.

REPAS : Les élèves devant rester en ville ont la possibilité de bénéficier d'une réduction des établissements du centre ville sur présentation d'une carte scolaire délivrée par l'école. Une salle est prévue pour les repas

POCHETTES DE TRAVAIL: Les ouvrages sont à la charge des parents et doivent être commandés en début d'année. L'élève qui n'a pas les livres sera sanctionné.

Chaque élève doit arriver en cours avec le matériel adéquat pour travailler, l'absence de matériel peut faire l'objet d'une exclusion du cours concerné.

SUIVI DES ETUDES PAR LA FAMILLE : La famille peut téléphoner à l'école pour se tenir au courant de la scolarité de l'étudiant. Elle peut rencontrer les professeurs et la direction autant de fois qu'elle le souhaite.

SPORT : Non obligatoire et sans supplément de tarif. Participation de l'école à certaines compétitions sportives entre lycées (rugby, football, tennis, basket, natation, vtt)

ACTIVITES DIVERSES : Visites organisées par l'école, voyages divers suivant les possibilités. Lors des sorties, les frais de transport et de repas sont à la charge de l'élève. L'école dans la mesure du possible obtient des tarifs réduits auprès des organisateurs.

CERTIFICATS DE SCOLARITE : Certificats délivrés par l'école pour la Sécurité Sociale, les transports, les allocations familiales et autres organismes.

DATE DE LA RENTREE SCOLAIRE : à la même date que les lycées de l'Académie.

VACANCES SCOLAIRES : Même dates que les vacances scolaires de l'Académie.

STAGES : Les dates de stage sont données dès le mois de septembre. L'élève doit les obtenir le plus rapidement possible et nous retourner immédiatement les conventions de stages.

DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION :

Fiche d'inscription remplie

Fiche sécurité des élèves

Les 3 relevés de notes de l'année scolaire précédente (ou notes Bac),

2 photos d'identité,

6 enveloppes timbrées avec le nom et l'adresse des parents,

3 enveloppes timbrées sans le nom

1 attestation de responsabilité civile (assurance scolaire)

Frais d'inscription.150€

REGLEMENT INTERIEUR

<p>HORAIRES : Les cours commencent à heures précises. Les élèves doivent être présents cinq minutes avant le début des cours. Les élèves en retard devront se présenter au bureau d'accueil afin de retirer un bon d'entrée. Néanmoins, ils pourront se voir refuser l'entrée en salle de cours par leur professeur. Au-delà de dix minutes, le retard sera transformé en absence. Après 5 retards sur le trimestre des sanctions seront prises. Un absentéisme trop important peut empêcher le passage en classe supérieure. Les cours survenant les jours fériés ainsi que ceux manqués par l'élève ne seront pas remplacés.</p>	<p>DISCIPLINE : Il est formellement interdit de fumer dans l'école. Une tenue vestimentaire correcte est exigée. EN cas d'indiscipline dans l'établissement ou ses abords immédiats, l'élève fera l'objet d'un avertissement (3 jours d'exclusion), au 3eme définitif. Les téléphones portables sont strictement interdits dans les cours (éteints et dans le sac). IL est interdit de manger et de boire dans les salles. Tout manque de respect envers toute personne de l'établissement entraînera un renvoi immédiat. Tout élève commercialisant, introduisant ou bien consommant de l'alcool, de la drogue ou des produits dérivés sera immédiatement renvoyé</p>
<p>ABSENCES : L'élève sera tenu de fournir un justificatif (certificat médical) pour chaque absence. Il ne peut sortir de l'établissement pendant les heures de cours sans avoir signé au préalable un document déchargeant l'école de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. En dehors des heures de cours, l'établissement n'est pas responsable des accidents pouvant survenir.</p>	<p>PROPRETE : Les élèves doivent nettoyer et ranger les salles après leur utilisation. Des poubelles sont à leur disposition pour les papiers et autres déchets. Il est strictement interdit d'écrire sur les tables, sur les murs et de coller tout chewing-gums ou autre objet. Vous devez respecter l'espace extérieur et intérieur de l'établissement. Aucun papier, mégot, gobelet, cannette, etc..... ne doit être jeté au sol</p>
<p>TRAVAIL : Les élèves doivent travailler toutes les matières. Des contrôles interviennent tout au long de l'année, pendant les heures de cours ou en dehors. Les élèves doivent être présents à tous les contrôles. Une absence entraîne un zéro. Seul un certificat médical peut éviter cette notation. Le travail ne donnant pas satisfaction peut être sanctionné d'heures de retenue</p>	<p>SANTE : Un élève malade ne pourra rentrer chez lui qu'accompagné des parents s'il est mineur ou d'un élève majeur s'il est majeur. Il faut nous signaler toute maladie ou traitement particulier afin que l'école puisse avertir le médecin en cas de nécessité. Tous les étudiants (BTS) doivent s'inscrire obligatoirement à la sécurité étudiante à la rentrée.</p>
<p>VOL : Ne laisser aucun objet de valeur (bijou, téléphone portable...), ni d'argent dans le vestiaire ou la cafétéria. L'école n'est pas responsable des vols éventuels ou dégradation même pendant les interclasses. Toute personne surprise en flagrant délit de vol ou de dégradation sera renvoyée sur le champ</p>	<p>PASSAGE EN CLASSE SUPERIEURE : L'élève est admis à passer en classe supérieure en fonction de plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité du travail fournit - résultats aux contrôles - assiduités en cours et comportement - accord du conseil de classe

MODALITE DE REGLEMENT

MONTANTS TRIMESTRIEL 3 TRIMESTRES	CONDITIONS
<p>SECONDE 690€ PREMIERE 750 € TERMINALE 810€ BTS 1 année 900€ BTS 2 année 900€ Redoublant nous consulter</p>	<p>Après acceptation de votre candidature, vous devez verser 150€ de frais d'inscription pour la valider.</p> <p style="text-align: center;">Tout trimestre commencé est du.</p> <p>Trois formules sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère formule : Règlement en trois trimestrialités par chèques encaissés au 03 septembre – 03 décembre – 03 mars. Tous les chèques doivent être en notre possession à la rentrée scolaire. - 2ème formule : Règlement en trois fois en début d'année par chèques : encaissés au 03 septembre – 03 octobre – 03 novembre. Les chèques doivent être en notre possession à la rentrée scolaire. Une réduction de 5% vous sera accordée - 3ème formule Règlement en une fois en septembre une réduction de 10% du prix vous sera accordée

ECOLE PRIVEE RIVE GAUCHE

11 Dct POUS

66000 PERPIGNAN

☎04-68-51-14-78

BULLETIN D'INSCRIPTION

CLASSE

L'ELEVE	
Nom	Prénom
Né(e) le	à..... Nat
Adresse	
.....	
☎ fixe.....	☎ portable.....
Langue 1 :.....	Langue 2 :.....

NIVEAU D'ETUDE	
Dernier établissement	Année :.....
Classe :	Niveau..... Diplôme :.....

LE(S) RESPONSABLE(S) DE L'ELEVE	
Nom et prénom du père :	
Nom et prénom de la mère :	
Profession du père.....	☎
Profession de la mère.....	☎
Adresse du responsable (si différente).....	
.....	
Mail :.....@.....	

1^{er} formule
Trimestrielle
Nb échéances 3

2^{ème} formule
Remise 5%
Nb échéances 3

3^{ème} formule
Remise 10%
Nb échéances 1

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance, dans son intégralité, du présent bulletin d'inscription, des garanties et des conditions (p2 et p3) et en accepter les termes. Je m'engage à régler les sommes afférentes aux frais annuels et trimestriels de scolarité et je sais que tout trimestre commencé est dû en entier quel que soit le motif du départ ou de renvoi de l'élève au cours du trimestre. Je sollicite mon inscription dans votre établissement.

Tout élève inscrit ne peut être admis le jour de la rentrée que s'il est en règle avec la comptabilité

Bulletin établi à.....le/...../201.

Signature de l'élève :
Avec la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal
avec la mention « lu et approuvé »